

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 30 Juin 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2025 DATE D’AFFICHAGE : 24 juin 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND)

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Bernadette BROSSEAU), Monsieur Joël NEVEUX (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Rémy CHATTON, Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Absente : Madame Delphine JOFFRAUD

Pouvoirs : Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE, Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Monsieur Joël NEVEUX

Madame Anne GROLEAU a été élu secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Suite à la commission enfance-jeunesse du 24 juin dernier, ses membres souhaitent modifier la tarification des participations des familles pour les sorties organisées par l’espace jeunes.

A ce jour, les familles paient uniquement un abonnement annuel de 15 € pour les Mesquerais et 30 € pour les non Mesquerais pour l’ensemble des activités proposées qu’elles soient gratuites ou qu’elles impliquent un coût pour la structure comme par exemple, le paiement de tickets d’entrée (piscine, cinéma, parc de loisirs, etc ...)

Il est donc proposé de mettre un tarif en place pour demander une participation aux familles pour les sorties ou animations nécessitant le paiement de tickets d’entrée ou de prestations.

Le montant demandé aux familles Mesquerais serait de 25 % du coût et de 50 % pour les familles non Mesquerais.

Le conseil municipal vote, à la majorité et 1 abstention, la mise de nouveaux tarifs comme suit :

- **Tarif de participation des familles Mesquerais aux sorties, animations : 25 % du coût**
- **Tarif de participation des familles non Mesquerais aux sorties, animations : 50 % du coût**

Il est précisé que cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Reçu au contrôle de légalité

le 2/07/2025

Publié ou notifié

le 03/07/2025

Mesquer/delib/2025/06/30/7.1.6/CMM

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

